

Communiqué de presse
Caen, le 26 octobre 2021

**Vaccination contre la Covid-19 :
la Préfecture de la Manche, l'Agence Régionale de Santé Normandie
et l'Assurance Maladie de la Manche lancent une campagne de vaccination
pour les personnes du département âgées de 80 ans et plus**

Alors que la campagne de rappel de vaccination contre le Covid-19 bat son plein et que s'ouvre la campagne de vaccination contre la grippe, la Préfecture de la Manche, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance Maladie de la Manche se mobilisent pour augmenter le taux de couverture vaccinale chez les personnes du département âgées de 80 ans et plus non vaccinées contre la Covid-19.

Bien que la Normandie figure parmi les régions françaises les plus dynamiques, avec un taux de primo-injections de la population éligible de 86 % (au 17/10 - Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS), 6 % des Normands âgés de 80 ans et plus n'ont pas encore entamé leur schéma vaccinal.

Pour faciliter la vaccination des publics de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, la Préfecture de la Manche, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance Maladie de la Manche, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, lancent une campagne de vaccination à domicile pour les personnes du département âgées de 80 ans et plus.

Celles-ci seront contactées par l'Assurance Maladie par courrier postal et/ou par téléphone afin de les sensibiliser à la vaccination, de les informer sur la possibilité de l'injection contre la Covid-19 et sur l'opportunité de se faire vacciner à domicile. Les personnes de 80 ans et plus seront informées qu'elles peuvent contacter le 0800 730 957 (appel gratuit), pour organiser leur vaccination gratuitement à leur domicile.

Dans le même temps, la Préfecture fera appel au réseau des acteurs locaux œuvrant au quotidien avec les personnes âgées (CLIC, MAIA, CCAS, etc.), avec l'appui des collectivités locales, pour les sensibiliser sur cette campagne de vaccination. En effet, les proches des personnes âgées, les aides à domicile, les travailleurs sociaux... pourront également appeler ce numéro pour le compte des personnes concernées.

Après ce premier contact téléphonique, l'URPS infirmiers sollicitera un infirmier libéral à proximité du lieu de résidence du demandeur. L'infirmier contactera alors la personne âgée (ou un proche) afin d'organiser la vaccination à domicile.

L'organisation de la vaccination se fera en partenariat avec les autres professionnels de santé (médecins, pharmaciens, centres de vaccination).

Comme sur le reste du territoire, la circulation du virus donne des signes de reprise en Normandie. Dans ce contexte, le seul moyen de garder l'épidémie sous contrôle, est de continuer à renforcer la couverture vaccinale.

La vaccination permet un haut niveau de protection contre les formes graves du virus et d'éviter les hospitalisations. De plus, la vaccination permettra aux personnes les plus âgées et les plus fragiles de passer plus sereinement les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, dans un contexte hivernal de co-circulation des virus de l'hiver et du Covid-19, il est possible d'injecter concomitamment le vaccin antigrippal et le vaccin anti-Covid-19.

Restons vigilants : le respect des gestes barrières est essentiel, notamment en présence de personnes fragiles ou en cas d'interaction avec plusieurs personnes dans des lieux clos : port du masque, lavage des mains, limitation des interactions sociales, aération régulière des locaux.
--